

LE TRIFLUVIEN

P. V. AYOTTE, Editeur-Propriétaire.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE.

Rédigé en Collaboration

LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU
1635 & 1637, RUE NOTRE-DAME
MONTREAL

Importateurs de
Pianos,
Orgues,
Harmoniums,
Harpes,
Violons,
Mandolines
et Guitares
et autres instruments de
musique.



Marchands de musi-
que en feuille

On trouve dans ce magasin bien connu tout ce que l'on pourrait désirer en fait d'instruments de musique et de musique en feuille.
Choix de romances par les compositeurs les plus en vogue.
Editions populaires pour chant et piano, à dix centimes.
Une carrière de **TRIANON-VIOLIN** dans ce genre de commerce permet à la maison LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU d'offrir à ses clients des garanties toutes spéciales quant à la valeur des instruments qu'elle importe et des promesses qu'elle fait au public.
Soleils importateurs de l'orgue mécanique "Symphonie," un instrument merveilleux remplaçant le piano dans les salons et l'harmonium dans les chapelles et presbytères.

PIANOS { ACCORDÉS.
REPARÉS.
BOHANGÉS.
Spécialité de réparation d'instruments de tous genres.
Attention toute spéciale accordée aux commandes des communautés religieuses.
Bon marché! Conditions très faciles! Satisfaction garantie!
Demandez notre nouveau catalogue, le plus beau et le plus complet qu'il y ait dans le pays.

A VENDRE

Un piano *Upright*, dernière mode, en parfait ordre. Bas prix. Vente privée. S'adresser à **P. A. GOUIN & CIE** COIN DES RUES CRAIG ET DU PLATON
23-7-90-1a

Impressions de toutes sortes exécutées à bref délai et à des prix très réduits aux ateliers du TRIFLUVIEN, 171 & 173 Rue Notre-Dame Trois-Rivières.

Feuilleton du TRIFLUVIEN
LE MARQUIS DE VILLEPREUX

La nuit venait, et, avec la nuit, un de ces beaux clairs de lune, comme on n'en voit qu'à Athènes, les enveloppait, les pénétrait. Ils étaient redevenus silencieux, comme s'ils eussent craint que leur bonheur ne s'évaporât au bruit de leurs paroles; mais leur cœur battait toujours, enflammé de cette inexplicable ardeur qui agite l'âme humaine à son aurore. Elle veut aimer, se donner, se dévouer.
Et puis le charme fut rompu par le lustre d'or qui s'allumait au salon et par les coups répétés du timbre. Les invités arrivaient; convoqués à cette soirée de fiançailles; ils venaient, empressés, féliciter la future marquise.
Lord Elliott apparut à son tour, le visage pâle, le front pensif. Il faisait appel à toute son énergie

pour dissimuler son vif chagrin. Il s'était juré d'être courageux devant la déception. Qu'avait-il à objecter à ce mariage? Rien. Fortune, naissance, qualités morales, tout y était.
—Qu'ils soient heureux, pensait l'Écossais; qu'elle surtout soit heureuse, et je pardonnerai à ce jeune et beau gentilhomme la peine qu'il me cause.
Le salon, meublé à l'orientale, avec son divan circulaire et ses tables coquettement chargées de fleurs prenait sa physionomie des soirs de fête. D'instinct en instant le nombre des invités grandissait. Mlle de Beauville accueillait chaque arrivant avec un sourire épanoui. Dans leurs costumes de satin mauve, avec leurs cheveux poudrés, surmontés d'un papillon d'or élégamment mêlé à de la dentelle, elles ressemblaient vraiment à deux jolis pastels au profil distingué, ayant gardé, du bal âge, un regard vif et des mains parfaites.
—Oui, my dear sir Georges, cette union réunit tout, disait Mlle Irène à l'Écossais qui venait de s'asseoir près d'elle; les convenances et les sentiments. Quel bonheur que vous ayez sauvé la vie de ce gentilhomme. Que de grâ-

L'Union Franco-Canadienne

Comment M. Hernan l'a célébrée

A. M. ARTHUR PRUSS, Directeur-Propriétaire de la "Review", St Louis, Mo.

Monsieur le Directeur,
Vous vous déclarez anxieux, dans votre édition du 27 janvier, de connaître la réponse que pourra bien faire l'U. F. C. à la seconde charge, déloyale et futile comme la première, bien que voulant paraître plus justifiée, que votre collaborateur, M. J. Hernan, avec votre entier assentiment, est revenu faire contre notre association catholique et canadienne-française.
Nous ne saurions vous priver plus longtemps de cette satisfaction, dont vous paraissez être si friand. Voici notre réponse.
Vous ne vous étonnez pas que nous y procédions point par point. Nous tenons à être bien compris. Or, la "Review" nous a prouvé qu'on ne saurait être trop précis pour éliminer les erreurs d'appréciation de ses collaborateurs: l'éminent, M. J. Hernan.

L'article de M. Hernan, tel que publié dans la "Review" du 13 janvier, contient, entre autres, le passage suivant: (traduction)
"Nous nous sommes donc mis à calculer, en prenant pour base les chiffres donnés dans les "Règlements de l'Union Franco-Canadienne", concernant les constitutions et règlements de la société et publiés à Montréal.
"Nous lions là, par exemple, qu'un membre âgé de 45 ans doit payer \$1.50 par mois, plus 50c de plus par année jusqu'à l'âge de 70 ans. Ainsi pendant vingt-cinq ans, ses redevances annuelles sont de \$19, pour assurer \$1,000, à part les bénéfices de maladie. A même les \$19, \$4.50 passent, chaque année, dans la Caisse des Malades, et \$150 sert à défrayer les dépenses d'administration. Il reste donc \$13 pour la prime d'assurance sur la vie. Maintenant, voici la question qui se pose: Cette somme est-elle suffisante pour produire \$1,000 en vingt-cinq ans, si elle est placée à intérêt composé de 4 pour cent? (Les compagnies d'assurance des États-Unis vont dorénavant, calculer leur réserve à 3%)
"Les tables d'intérêt composés nous disent qu'une piastre payée annuellement pendant 25 ans et placée à intérêt de 4 pour cent, vaudra \$43.31-27, disons \$44. Cette somme multipliée par 13 égale \$572. Nous sommes loin des \$1,000. Que les renoncements (lapses) soient la mortalité courante (occurring deaths) d'où vont venir les \$428 qui manquent?"

"L'une des particularités de cette Union, et elle est expressément mentionnée, est le soin qu'elle prend des malades et des invalides, pour les mettre en état de tenir leur certificat en vigueur, même dans les temps d'adversité. Conséquemment, la réserve ne peut pas recevoir plus que ce qui reste après le paiement de la mortalité courante. M. Robillard se vante d'un effectif de 1600 membres et d'une réserve de plus de \$6,000. En sa faveur, nous présumons que cette somme appartient entièrement à la Caisse de Dotation. L'Union Franco-Canadienne a donc accumulé, dans sa première année, \$3.75 par tête. A ce compte, combien de temps cela lui prendra-t-il pour épargner \$1,000? Les Canadiens sont renommés comme étant d'une rareté où l'on vit vieux, mais nul ne vivra assez longtemps pour réaliser cette somme, à ce taux."

M. Hernan a trouvé, à l'article 51 des règlements de l'U. F. C., qu'un

sociétaire entrant dans notre association à l'âge de quarante-cinq ans, paie, pour un certificat de mille piastres, \$1.50 par mois, plus une rétribution semi-annuelle de cinquante centimes. Et ces contributions prennent fin lorsqu'il a atteint l'âge de 70 ans. Ainsi, pendant 25 ans, ce sociétaire versera annuellement à la caisse de l'U. F. C., la somme totale de \$19.00, s'imagine M. Hernan, et cela lui assurera le droit à \$1,000 de bénéfices à la mort, plus les bénéfices de maladie.

Mais notre bienveillant (?) critique a négligé ou bien omis un détail qui n'est point dépourvu d'une certaine importance. Il n'a tenu aucun compte de l'article 10 des mêmes statuts réglementaires, en vertu duquel tous nos sociétaires admis avant l'âge de cinquante ans, doivent payer une contribution mensuelle de cinquante cents spécialement pour la Caisse des Malades. Cette contribution forme un montant annuel de six (\$6.00) piastres, lequel montant doit s'ajouter à la somme de dix-neuf (\$19.00) piastres, admise par M. Hernan. En sorte que la prime annuelle que paie réellement un sociétaire de l'U. F. C., admis à l'âge de quarante-cinq ans, est de vingt-cinq (\$25.00) piastres et non pas dix-neuf (\$19.00), comme le prétend M. Hernan, qui fait, de ce chef, une légère erreur d'un tiers tout près, ou environ 60 pour cent du revenu net.

M. Hernan qui demandait à ses amis canadiens de lui démontrer une erreur essentielle dans son calcul, pour l'empêcher d'appeler l'Union Franco-Canadienne une fraude, doit être servi à souhait?

Nous pourrions nous arrêter là, et demander raison à notre obéissant antagoniste. Nous voulons, cependant, aller plus loin et confondre notre ami, M. Hernan—en tout bien tout honneur—avec ses propres moyens.

II
6 Nous allons tenter de refaire, avec plus de précision, le calcul qu'avait ébauché M. Hernan, et dans lequel, comme nous venons de le voir, il s'est fourvoyé si déplorablement.
Nous disons donc qu'un sociétaire de l'U. F. C., admis à l'âge de quarante-cinq ans, doit payer les contributions suivantes:
(a) dix huit (\$18.00) piastres par année pour la Caisse de Dotation.
(b) sept (\$7.00) piastres par année pour la Caisse des Malades, l'administration et la propagande;
(c) en tout, vingt-cinq (\$25.00) piastres par année.

Ainsi que l'a reconnu M. Hernan, un montant de sept (\$7.00) piastres par an, sur cette somme totale de vingt-cinq piastres, est affecté au service des bénéfices de maladie, de l'administration, etc. Il reste une somme nette de dix-huit piastres pour la Caisse de Dotation (et non pas \$13.00, M. Hernan).
Maintenant, servons-nous de la table des intérêts composés, à laquelle M. Hernan a eu lui-même recours. Voici les résultats auxquels nous allons arriver:
Une piastre, payée annuellement pendant vingt-cinq ans et placée à intérêt composé, à 4 pour cent, vaudra, à la fin des vingt-cinq ans, quarante-trois piastres et vingt-un centimes.—M. Hernan met \$44; c'est trop de générosité. Multipliée par dix-huit, cette somme de 43.21 devient sept cent soixante dix-neuf piastres et cinquante-huit centimes. Voilà le montant total qu'aura payé, le jour où il atteindra soixante dix ans, un sociétaire admis dans l'U. F. C., à l'âge de quarante-cinq ans.
C'est deux cent neuf piastres et cinquante-huit centimes de plus que n'en trouve M. Hernan. L'écart vaut la peine d'être signalé, n'est-il pas vrai, M. Pruss, lors même que la bonne réputation de l'Union Franco-Canadienne ne serait nullement en cause?

III
Nous tenons à faire remarquer bien amicalement à M. Hernan que, sur un point encore, il s'est laissé aller à une fautive impression et tout à fait à notre détriment. Il ne s'agit point pour nous, comme il semble le croire, d'avoir réalisé la somme de mille piastres (the \$1,000 mark) en faveur de chacun de nos sociétaires parvenant à l'âge de soixante-dix ans.
Il n'a peut-être point saisi cet autre détail, non plus, que nous ne promettons aucunement de payer la somme de mille piastres à chacun de nos sociétaires, le jour où il a soixante dix ans accomplis. Nous nous engageons tout simplement à servir à ce sociétaire une annuité de cent piastres par année, pendant dix ans.
L'article 55 des règlements de l'U. F. C. s'explique comme suit, à ce sujet: "Quand un membre aura atteint l'âge de 70 ans, il recevra annuellement 1/10 du montant de son certificat de dotation, et ce, en déduction sur le montant que ses bénéficiaires devront recevoir à son décès."
Ce n'est donc pas mille piastres comptant que pourrait solliciter de nous—sans avoir le moindre droit de l'exiger—un sociétaire âgé de soixante dix ans, mais bien seulement la valeur présente d'une annuité de cent piastres, pendant dix ans. Or cette valeur présente d'une annuité de cent piastres, pendant dix ans, à 4 pour cent, est de huit cent onze piastres et neuf centimes.
Nous venons de voir qu'un sociétaire admis à quarante-cinq ans, et ayant atteint soixante dix ans, a versé à la caisse de l'association la somme totale de sept cent soixante-dix-neuf piastres et cinquante-huit centimes.
D'autre part, l'association confesse lui devoir, à cet âge de soixante dix ans, une somme de huit cent onze piastres et neuf centimes. C'est donc, si nous faisons tous nos calculs à 4 pour cent, comme M. Hernan, un découvert de trente-deux piastres et cinquante centimes seulement, et non pas quatre cent vingt-huit piastres, ainsi que le prétend notre intéressé contradicteur.
N'avons-nous pas le droit de compter, M. Pruss, que les renoncements (lapses) se montent, dans toutes les associations du genre de la nôtre, à 30 pour cent ou tout près d'un tiers, suffisant à solder, en plus de la mortalité courante (occurring deaths), cette légère balance de trente deux piastres et cinquante centimes?

IV
Mais il y a plus. Laissons à l'exemple de M. Hernan, le bénéfice entier de ces renoncements (lapses) pour le paiement de la mortalité courante (occurring deaths), c'est sur un autre élément que nous comptons pour nous garantir contre ce mince découvert, ou plutôt, pour le faire disparaître et le transformer en un surplus.
Nous avons fait tous nos calculs ci-dessus à 4 pour cent, par déférence (A suivre sur la 4ème page)

Manuscrit de l'Union Franco-Canadienne

Manuscrit de l'Union Franco-Canadienne

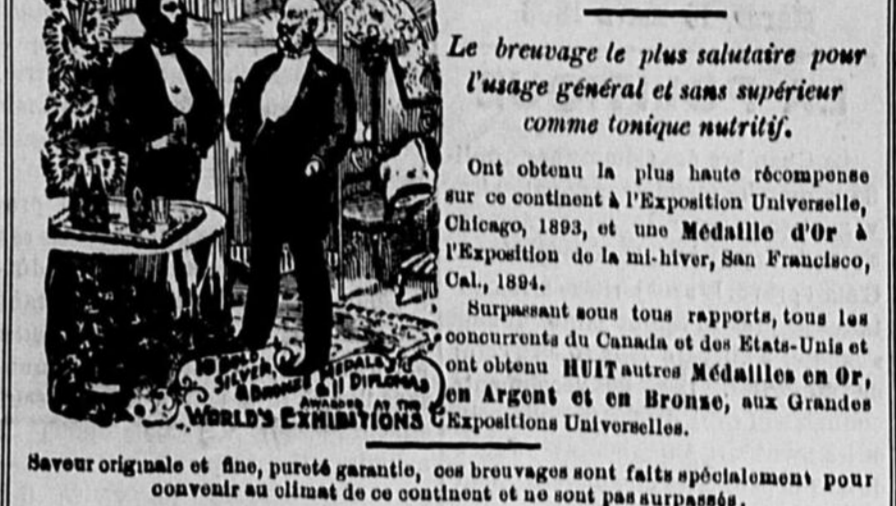
Manuscrit de l'Union Franco-Canadienne

Manuscrit de l'Union Franco-Canadienne

Manuscrit de l'Union Franco-Canadienne

Manuscrit de l'Union Franco-Canadienne

J. C. ROUSSEAU & Cie
BIERE ET PORTER
— DR —
JOHN LABATT
De London, Ont.



Le breuvage le plus salubre pour l'usage général et sans supérieur comme tonique nutritif.
Ont obtenu la plus haute récompense sur ce continent à l'Exposition Universelle, Chicago, 1893, et une Médaille d'Or à l'Exposition de la mi-hiver, San Francisco, Cal., 1894.
Surpassent sous tous rapports, tous les concurrents du Canada et des États-Unis et ont obtenu HUIT autres Médailles, en Or, en Argent et en Bronze, aux Grands Expositions Universelles.
Savoir originale et fine, purité garantie, ces breuvages sont faits spécialement pour convenir au climat de ce continent et ne sont pas surpassés.

Embouteilleurs et Agents des Eaux Minérales
CAXTON & ST-LEON
L'Eau Minérale Caxton gasé est très recommandable à tous ceux qui souffrent de Dysspepsie et des maladies des Reins.
Cetle eau est aussi un tonique puissant. Voir *Dispensaire des États Unis*, 1884, page 1841. Caxton est une des 4 sources d'Eaux Minérales Canadiennes mentionnées.
L'Eau Minérale St-Leon a une réputation établie depuis un demi-siècle et sa vogue va toujours croissant.
Ces deux eaux sont en vente chez les Pharmaciens, les Hoteliers, les épiceries et dans les meilleurs restaurants; non-seulement à Trois-Rivières, mais à Sorel, Louiseville, Arthabaska, Nicolet, etc.,

MANUFACTURIERS DE :
GINGER ALE, CIDRE CHAMPAGNE
SODA, Etc., Etc.

GEORGES MORRISSETTE
POSEUR D'APPAREILS DE
Chauffage à Eau Chaude
Et à Vapeur
BAINS, CLOSETS, CANAUX D'ÉGOUTS, Etc

Ouvrage Garanti sous tous rapports.
Prix les Plus Bas possibles
35-37 RUE DU PLATON
TROIS-RIVIERES.
3-2-92—jno

GUERISON RAPIDE DE LA TOUX ET DES RHUMES.
Pyny-Pectoral
Le remède canadien pour toutes les affections de la GORGE ET DES POUMONS
25. cts la grande bouteille.
DAVIS & LAURENCE CO., Limited, Prop. du Ferry Davis Pain Killer, New York. Montreal.

et, nouvelle châtelaine, à verser l'aumône entre les mains de ses vassaux assemblés. Quel délicieux et poétique voyage de nocce. Mais lorsque Mlle de Beauville insinuaient ce désir de leur nièce, Yves les écoutait avec une extrême froideur. Du reste, il parlait rarement de sa vie antérieure; et le faisait-il, contraint par les questions parfois indiscrettes, c'était avec répugnance et tristesse, comme s'il eût éprouvé un sentiment pénible. Les deux sœurs s'en étonnaient; puis aussitôt, elles trouvaient une excuse à ce langage plein de réticences.
—Pauvre cher Yves, disaient-elles, il a perdu tous les siens, et ce souvenir l'attriste; il ne peut se résoudre à revoir ce castel où son père a rendu le dernier soupir. Quelle âme d'élite! Quelle sensibilité rare!
(A continuer.)
En avant
Un rhume, un mal de gorge négligé peut entraîner à des résultats fâcheux; s'ilôt qu'on se sent attaqué on doit avoir recours au BAUME RHUMAL.

LE TRIFLUVIEN JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE

PRIMÉ ET PUBLIÉ PAR P. V. AYOTTE, 171 & 173, RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES

Si toute communication concernant l'administration doit être adressée à l'administration.

ABONNEMENT: Un An... \$2.00 Six Mois... \$1.00

TARIF DES ANNONCES: Les annonces seront lues dans l'ordre de leur insertion.

LE TRIFLUVIEN Mardi, 15 Mars 1898

LA POLITIQUE

La Chambre des Communes a ratifié le marché scandaleusement extravagant conclu par le gouvernement avec le syndicat McKenzie-Mann.

La chose n'a pourtant pas passé comme une lettre à la poste. La majorité ministérielle, de 54 qu'elle a été sur l'amendement Borden, est tombée à 39 quand il s'est agi d'accepter ou de rejeter le principe de cette législation.

Quelques conservateurs, des intéressés ou des amis des entrepreneurs, ont voté avec la droite. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils ont bien mal choisi leur heure.

Voilà donc que tous les libéraux du pays, moins quatre ou cinq, viennent de dire en somme par leurs votes: "Nous avons durant vingt ans proclamé que tous les travaux entraînant une dépense des deniers publics ne devaient être adjugés par contrat qu'à la suite d'une demande de soumissions. Eh bien, voici le contrat le plus important qui ait été conclu entre le gouvernement et des entrepreneurs depuis la construction du Pacifique. Le gouvernement n'a pas demandé de soumissions, mais en cachette, dans le secret du cabinet, il a donné ce contrat, sans que personne ait su qu'il y eût un contrat à donner. Et, contrairement à ce que nous avons prêché, nous l'approuvons d'avoir agi ainsi.

"Durant vingt ans, nous avons réclamé que la dépense fût judicieuse et faite avec la plus stricte économie compatible avec les besoins du pays. Eh bien, voici que pour les engager à construire un tramway de 150 milles de long, le gouvernement a donné à des entrepreneurs 3,750,000 acres de terres aurifères qui valent... Au fait, le gouvernement n'a pu nous dire, même approximativement, ce qu'elles valent. Des experts disent que la valeur de ces terres peut se chiffrer dans les milliards de piastres. Le gouvernement, lui, n'en sait rien et ne s'occupe même pas de le savoir, pas plus que de savoir ce que coûtera en réalité le tramway à construire. Malgré nos protestations passées, malgré tous ces éléments d'incertitude qui rendent la dépense faite dans ce cas-ci injudicieuse au possible, qui lui prêtent même un caractère d'extravagance inouïe, nous l'approuvons et le félicitons de ce qu'il a fait.

"Durant vingt ans, nous nous sommes élevés contre tous les monopoles, quels qu'ils fussent. Le gouvernement en crée deux au moins, d'une valeur incalculable, par le marché conclu avec McKenzie-Mann. Et nous acceptons tout, nous votons en aveugles, ou plutôt en esclaves, les oreilles fermées à tout ce que nous avons dit, réclamé, dénoncé dans notre passé.

"Vivent les travaux donnés sans soumissions! Vivent les dépenses extravagantes! Vivent les monopoles! Vive le gouvernement qui se livre à tout cela!"

Il reste la discussion en comité. Il reste surtout le Sénat, où cette législation ne sera pas adoptée, si toutefois elle l'est, sans y laisser d'importants lambeaux d'elle-même. Le plus simple serait de la rejeter après une courte discussion et de donner ainsi au gouvernement l'occasion de con-

alter le peuple. La chose en vaut certes la peine, car il y a à la fois des principes de gouvernement et des intérêts matériels en jeu dans ce énorme gaspillage, et le plus sûr est encore de savoir tout de suite si la masse de l'électorat entend se plier et plier le bien public à toute cette violation continue de programmes et de promesses.

Après la mort de Sir John Thompson, enlevé subitement du faite des honneurs et couché dans la tombe, nous ne connaissons rien de plus dramatique que la mort de notre pauvre ami le député de Bigot, M. Flavién Dupont. Avec lui disparaît l'un des rares hommes de valeur, à tous les points de vue, que notre province envoie à Ottawa.

Droit, consciencieux, instruit, travailleur, rude jouteur, entier dans ses opinions, mais sans jamais s'obstiner dans une erreur démontrée, fidèle à ses convictions, il était le type du Canadien-français d'autrefois dont la race s'en va, qui n'obéissait qu'à deux mobiles: l'amour de sa patrie, le dévouement à sa foi. Il ramenait tout à ces deux points, il mesurait tout à cette double règle.

Voilà-t-il un danger dans tel projet de loi pour l'une ou l'autre de ses deux affections? Il le combattait, dit-il déplorait à son parti. Et pourtant cette indépendance qui, manifestée par d'autres, leur attirait des ennemis sans fin, ne lui a jamais fait un seul ennemi, ne lui a jamais aliéné la moindre des sympathies ardentes qui l'ont entouré jusqu'à la fin. C'est qu'on sentait chez lui le convaincu que rien ne peut ébranler si ce n'est de bonnes et solides raisons, et encore présentées au double point de vue où il se plaçait lui-même.

En un mot, c'était un caractère. Et, de nos jours, c'est beaucoup, beaucoup dire.

Il est parti pour le grand voyage, muni des sacrements de l'Eglise et accompagné d'ouvriers qui sont des mérites aux yeux de Dieu comme un objet d'admiration aux yeux des hommes, de ceux du moins qui tiennent encore pour quelque chose le courage, la constance, la sincérité des convictions, la fidélité au devoir et la dépense de soi-même dans la lutte pour le bien. Tous ceux-là étaient de ses admirateurs, sinon de ses amis, et tous auront un regret pour le compagnon d'armes entré prématurément dans le repos de la tombe et une prière pour l'âme parue au tribunal du Souverain Juge.

La misérable question de patronage, la seule qui ait quelque importance, après l'esprit de propagande, pour tout libéral de tradition, vient de donner lieu à un incident assez étrange. M. Bruneau, député de Richelieu, a adressé à l'Orateur Edgar une lettre aux termes de laquelle il déclarait remettre son mandat de député. Il y a un texte de loi qui statue que, dès que l'avis de démission aura été signifié à l'Orateur, la représentation du collège électoral en question est vacante, ce qui nécessite l'émission des brefs pour une nouvelle élection.

Mais alors, direz-vous, rien de plus simple au monde. M. Bruneau signifiera par lettre à l'Orateur qu'il remet son mandat, et la chose est faite et attestée suivant toutes les formes prescrites en pareil cas. Tout est régulier. Donc... Attendez, ne concluez pas trop vite. Il y a à tout sortes d'Orateurs. Il y en a qui sont curieux, il y en a d'autres qui ne le sont pas. Il en est qui s'empressent de déponner leur correspondance, il en est d'autres qui prolongent la sensation d'inconnu, de mystérieux, qui procurent ces petits carrés de papier enfermés dans une enveloppe scellée.

Or, l'Orateur du jour, M. Edgar, appartient à cette dernière catégorie. Il n'est pas pressé d'ouvrir ses lettres. De son côté, M. Bruneau est quelque peu... comment dirions-nous? nous l'avons traité un jour de fat présomptueux, et ça nous a attiré des désagréments — disons fantasque, pas équilibré, dans tous les cas, comme le commun des mortels, qui d'ordinaire savent ce qu'ils veulent. Lui ne le sait pas trop. Il prend un parti aujourd'hui et un autre le lendemain. Dans l'excitation du moment, il sautera volontiers pardessus la tête du premier ministre. Mais celui-ci, qui le connaît pour un homme à frasques, le retient par le pan de son habit, et le pauvre oison retombe, plus alourdi que jamais dans son service et sans plus une aile pour s'envoler.

Donc M. Bruneau, qui avait ses raisons de ne pas se contenter de la compagnie Blair et Tarte, paraît-il — il y avait du patronage au fond de l'affaire, c'est tout dire — avait décidé de s'en aller, de les planter là, qu'il avait leur coup du Yukon. De là à la

lettre à M. Edgar. Mais il faut croire qu'il était sensible à la persuasion, car le lendemain il allait lui-même réclamer sa lettre, que M. Edgar avait eu la gentillesse de ne pas déchiffrer. La lettre lui fut donc rendue, et avec la lettre l'offre de démission. On se demande si M. Bruneau peut encore valablement siéger. Bah! valablement ou non, nous parions qu'il siégera, quand ce ne serait que pour prolonger le supplice de ses électeurs, à qui il fait partager son ridicule, et pour faire demain un nouveau coup de tête.

Brave jeune homme! N'est-ce pas que c'est beau, l'enthousiasme? E. LIANE.

Echos de Nicolet

Depuis que le gouvernement a pris possession du Drummond, les choses ne paraissent pas aller mieux en bas du fleuve qu'entre Lévis et Montréal. Voici ce que les journaux de Québec publient:

"Le nouvel honneur de l'intercolonial-Drummond pour les parcs de bas du fleuve, depuis Lévis jusqu'à Ste Flavie, semble lui être avantageux et commode. De tous côtés, ce n'est qu'un concert de protestations. On se croit partout traité d'une manière injuste et vexatoire. Le convoi qui est de service entre Lévis et Montmagny met, parait-il, de cinq heures à faire le trajet."

"Le Courrier du Canada" écrit: "Le 'Soleil' est dans la jubilation! Voyez donc, on peut voyager à bon marché dans des chars somptueux, de Lévis à Montréal. N'est-ce pas magnifique? Oui, mais pendant ce temps tous nos cotés de la rive Sud sont placés dans une situation impossible. Pour prendre le convoi d'Halifax, il faut partir de Lévis à minuit. On ne pourra plus expédier dans ces cotés de lettres et de journaux, passé onze heures du matin. En un mot, c'est un bouleversement complet, au détriment de notre région, et le 'Soleil' est satisfait."

"Il a la bosse de la satisfaction." "Le Soleil" a la même satisfaction facile que "La Patrie". Tous les deux ont un égal intérêt à blanchir des nègres, car ça leur rapporte profit.

Mais de tous les endroits les plus maltraités sont certainement les régions de Nicolet.

Voici un exemple. Je compare les taux de passage. Entre Montréal et St-Hyacinthe \$1.00 Aller et retour... 1.70 De Montréal à Québec et Lévis. 1.60 Aller et retour... 2.70 De Nicolet à Montréal... 3.60 Aller et retour... 5.50

La distance entre Montréal et Lévis est de 163 milles tandis qu'elle n'est que de 90 entre Nicolet et Montréal, soit près de la moitié moindre et le coût des billets est double.

C'est un état de choses incompréhensible, intolérable et les plus zélés partisans du gouvernement en font des gorges chaudes.

Si l'on examine les heures des convois on trouve ceci: Le premier convoi part de Montréal à 6 heures du matin, arrive à St-Hyacinthe à 8.50 hrs et passe à St-Léonard vers 11 hrs a. m. et à Lévis à 4.30 hrs p. m.

Le second train quitte Montréal à 7.05 hrs a. m. passe à St-Hyacinthe à midi et à St-Léonard vers 7 hrs du soir, arrivant à Lévis à six minutes.

Un autre train laisse Montréal à 10 hrs du soir, passe à St-Hyacinthe sur le matin et arrive à Lévis à 6 hrs du matin. Ce convoi n'arrête pas à St-Léonard, qui est pourtant la jonction de Nicolet.

Les convois partent de Lévis pour Montréal, le premier, à 6.30 hrs du matin, le 2^e à 11.20 hrs du matin et l'autre à 8 hrs du soir.

Maintenant, bien qu'il y ait à St-Léonard un point de jonction avec Nicolet, il n'y a aucun autre convoi que celui de 6 hrs du matin pour aller et celui de 8 hrs du soir pour revenir, entre Nicolet et St-Léonard.

De cette manière, les voyageurs, qui partent de Nicolet ou qui y viennent, ne peuvent utiliser le fameux chemin du gouvernement.

On ne rapporte qu'un homme d'affaires de St-Léonard s'est risqué à prendre le convoi de 11.20 a. m. la semaine dernière. Savez-vous à quelle heure il a atteint Montréal? Il y est arrivé à minuit! On m'assure que ce voyageur ne s'y fera plus reprendre. Je le crois bien; ni lui ni d'autre.

St-Léonard est pourtant le lieu de résidence de M. Leduc, ce député selon le cœur de M. Laurier. Que fait-il donc ce M. Leduc par le temps qui court? Réveillez-vous, M. le député, penchez à votre comité; faites réajuster l'horaire du chemin et faites diminuer les taux de fret et de passage qui font un tort considérable au commerce et aux voyageurs de notre canton. Montrez ce que peut faire un véritable ami du gouvernement et que vous avez plus d'influence que n'aurait pu avoir votre adversaire de la dernière lutte électorale. Si vous continuez à dormir dans les délices de Capoue, nous allons finir par croire que le titre d'ami du gouvernement n'est qu'un vain mot ou bien

que vous êtes le complice des Tarte et des Greenshields dont vous allez partager la responsabilité et la culpabilité.

Mais non, M. Leduc, vous n'avez pas assez d'énergie pour intervenir en faveur de vos électeurs, pour vous dresser en face du gouvernement, pour lui dire de cesser d'opprimer le public. Vous allez courber l'échine devant vos maîtres et approuver leur conduite concernant le Drummond comme vous venez d'approuver l'affaire du Yukon en sanctionnant de votre vote l'un des coups les plus audacieux de notre histoire politique et parlementaire.

A l'heure présente, ce qu'il nous faudrait en chambre pour représenter nos intérêts c'est un député doué de la bosse d'indépendance, capable de flageller les ministres impudents au lieu de les encenser et non pas un député de la gente moutonnaire disposé à tout gobier, tout avaler, moucher, sabrer et couleuvrer.

Voilà le député qu'il nous faudrait, mais que nous n'avons pas. Je savais bien que celui qui avait pu voter contre la loi réparatrice, voterait encore en faveur de la loi du Yukon donnant la plus belle partie du domaine public à des entrepreneurs libéraux au détriment des intérêts bien entendus du pays. Le sacrifice des terrains miniers n'était pas plus difficile à faire que le sacrifice des droits de la minorité catholique de Manitoba.

Mais attendons le jour de la rétribution viendra et le peuple de Nicolet saura, cette fois, juger sainement ceux qui l'ont trompé, dupé et exploité.

Tout Nicolet a appris avec regret la mort de ce pauvre Dupont qui a su se faire des amis si nombreux parmi nous lors de la campagne électorale du mois de décembre dernier. Le défunt député de Bigot était un homme réellement distingué, un noble caractère aux fautes franches et indépendantes, d'une honnêteté à toute épreuve. C'était, avant tout, un homme de principe doté d'une grande stréte de jugement. Adversaires comme amis reconnaissaient sa franchise, sa sincérité, et tous admiraient son talent, aimaient à entendre sa parole toujours aussi persuasive qu'éloquente.

C'était un convaincu, un désintéressé, n'agissant que par conviction, faisant de la politique dans le seul but d'être utile à ses concitoyens. Il laisse, dans les rangs de notre parti, un vide difficile à remplir et le pays perd un patriote zélé, sincère et éclairé.

NICOLET.

Ne Retardez Pas

La nécessité d'une médecine de printemps est universellement reconnue. Ce temps-ci est le meilleur de l'année pour purifier le sang, rendre l'appétit perdu et bâtir tout le système, vu que le corps est maintenant spécialement prêt à bénéficier de la médecine. La grande popularité acquise par Hood's Sarsaparille, à cause de son mérite réel et de son succès remarquable, l'a établie comme la meilleure médecine à prendre en printemps. Elle guérit le scrofale, le salt-rheum, et toute les humeurs, la bile, la dyspepsie, le mal de tête, les dérangements des reins et de la foie, le catarrhe, et toute les affections causées ou rendues plus graves par la faiblesse du système ou le sang impur. Ne retardez pas, mais prenez maintenant la Hood's Sarsaparille. Elle vous fera du bien.

Ça ne paye pas

de payer la traite aux autres. Ça ne paye pas de vous la payer à vous-même. Ça vous payera d'abandonner mais la difficulté c'est d'y résister. Le Remède Végetal Dixon fera disparaître complètement tout désir de liqueurs enivrantes en une couple de jours, sans aucune abstinence de vous même, et sans que personne sache que vous prenez des remèdes. Vous épargnez votre argent, vous améliorez votre santé et vous serez plus considéré. Le remède est parfaitement inoffensif; il est agréable au goût, stimule l'appétit, procure un sommeil paisible, fortifie les nerfs et n'empêche pas celui qui en fait usage de vaquer à ses affaires. — Renseignements complets sous enveloppes cachetées. THE DIXON CURE CO., No 40 avenue du Parc, (près de la rue Milton) Montréal.

PORT MULGRAVE, 5 juin 1897. C. C. RICHARDS & Co., CHERS MESSIEURS, — LE LINIMENT DE MINARD est mon remède pour les rhumes, etc. C'est le meilleur liniment dont je me sois servi. MME JOSIAH HART.

PATENTS

50 YEARS' EXPERIENCE. Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion from whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through MUNN & Co. receive special notice, without charge, in the Scientific American.

Si vous avez le catarrhe, employez le Baume Nasal. Il donne une guérison instantanée et certaine. Il adoucit, nettoie et guérit.

MUNYON EST LE PREMIER

Des maladies soi disant incurables sont guéries par ses remèdes

D'honnêtes gens rendent témoignage

L'expérience de ceux qui ont été guéris prouve que les pires cas de rhumatisme, de catarrhe, de dyspepsie, de maladies des reins, du sang ou des maladies nerveuses sont guéris d'une manière prompte et permanente par les remèdes de Munyon. — Demandez à votre pharmacien le Guide de Santé de Munyon, choisissez un remède de 25cts. et guérissez-vous vous-même.

Mme Georgiana Bénéard, No 205, rue Murray, Montréal, Québec, Canada, dit: "J'ai beaucoup souffert de la dyspepsie pendant deux ans. Je souffrais beaucoup après chaque repas et bien que j'eusse essayé plusieurs prétendus remèdes pour la dyspepsie, je n'éprouvai aucun soulagement. Je n'éprouvai du soulagement qu'après avoir employé quelques bouteilles du remède de Munyon pour la dyspepsie, et je me sens aujourd'hui beaucoup mieux."

Le remède Munyon pour le rhumatisme manque rarement de soulager en une à trois heures, et guérit en peu de jours. Prix 25c.

Le remède de Munyon pour la toux arrête la toux, les crachats nocturnes, calme la douleur et guérit rapidement les pneumonies. Prix, 25c.

Le remède de Munyon pour les rhumes empêche la pneumonie et arrête un rhume en peu d'heures. Prix, 25c.

Le remède Munyon pour la toux arrête la toux, les crachats nocturnes, calme la douleur et guérit rapidement les pneumonies. Prix, 25c.

Le remède de Munyon pour les rhumes empêche la pneumonie et arrête un rhume en peu d'heures. Prix, 25c.

Le remède de Munyon pour les hémorroïdes de Munyon guérit positivement toutes les sortes d'hémorroïdes. Prix, 25c.

Munyon's Blood Cure chasse toutes les impuretés du sang. Prix, 25c.

Le remède de Munyon pour les femmes est un bienfait pour toutes les dames.

Les remèdes de Munyon pour le catarrhe guérissent positivement le Catarrh Cure — prix 25c — chasse la maladie du système, et les Catarrh Tablets — prix 25c — nettoient et guérissent les parties enflammées.

Les remèdes de Munyon pour l'asthme soulagent en trois minutes et guérissent permanemment. Prix \$1.00.

Le Restaurateur de Munyon est un grand tonique et rend la vigueur aux personnes faibles. Prix \$1.00.

Un remède distinct pour chaque maladie. Chez tous les pharmaciens, la plupart à 25c. la bouteille.

Réponses aux lettres personnelles adressées au Prof. Munyon, 11 et 13 Albert street, Toronto, Ont., avec avis médical gratis pour toute maladie.

Graines de Fleurs Graines de Jardins

Graines de Champs Graines de toute sorte

Graines de Fleurs Graines de Jardins Graines de Champs Graines de toute sorte

A LA PHARMACIE HOERNER TROIS-RIVIERES

ETABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE DES TROIS-RIVIERES



LE PLUS COMPLET DANS LA PUISSANCE DU CANADA

Que doit-on entendre par hydrothérapie? L'hydrothérapie, c'est le traitement des maladies par l'eau. L'eau joue à l'égard de l'organisme humain un double rôle; elle est indispensable à la vie, nécessaire pour l'hygiène et en cas de maladie.

LA CURE D'EAU

guérit, mais à la condition d'être administrée dans un établissement sérieux, et par un médecin spécialiste. A ce point de vue, l'établissement hydrothérapique des Trois-Rivières offre toutes les garanties désirables, et c'est là le seul au Canada où les prix de traitement soient aussi bon marché et aussi accessibles à tous.

CHANGEZ LES VIEILLES ROBES EN ROBES NEUVES

Les Teintures Diamant sont les moyens le plus simple et le plus facile de teindre chez soi

Leur grande supériorité sur tous les autres moyens de teindre chez soi. Un paquet de dix cents teindra d'une à cinq livres d'étoffe... Couleurs qui ne s'effaceront pas dans la lessive forte.

VIN ST MICHEL

Ce Tonique Merveilleux rétablit les fonctions digestives. Il fait disparaître l'acidité de l'estomac, les brûlements, les pesanteurs, etc. etc. Il rend l'appétit meilleur, le sommeil paisible, il donne la santé et la force aux plus faibles, et met la bonne humeur au cœur.

AVANT D'ACHETER VOS CHAUSSURES ALLEZ AU MAGASIN DU "BON MARCHÉ" TEBBUTT & FRERE 30, RUE DES FORGES, 30 (EN FACE DU MARCHÉ)

Nous avons les dernières modes de New-York qui sont toujours d'une grande valeur et très durables. Le tout à des prix extrêmement bas.

Ouvrage parfait sous tous rapports.

Adresses d'Affaires
N. L. DENONCOURT, C. R.
AVOCAT
47, rue Royale, Trois-Rivières
A. OLIVIER, C. R.
AVOCAT
4, rue Alexandre, —Trois-Rivières
P. N. MARTEL, C. R.
AVOCAT
16, RUE BONAVENTURE
Trois-Rivières
GEORGES METHOT
AVOCAT
42, rue Du Platon, Trois-Rivières
JOS. HARNOIS
AVOCAT
20, Rue St Joseph, Trois-Rivières
Téléphone No 131.

DRS NORMAND & LAMBERT
MEDECINE—CHIRURGIE
GENERALE ET SPECIALE
Accouchement sans consultations.
No 55 RUE BONAVENTURE
TROIS-RIVIERES
P. S.—Service à toute heure du jour
et de la nuit.
Téléphones Nos 18 et 66.

Dr ALPH. METHOT
Successeur du Dr Gervais
50, AVEN. LAVIOLETTE
HEURES DE CONSULTATION :
8 à 9 heures A. M.
1 à 3 " P. M.
7 à 8 " P. M.
Téléphone 28. Boite B. P. 474.
12-11-92

DOCTEUR DeBLOIS
DES HOPITAUX DE PARIS
Médecine,
Maladie Nerveuses
et chroniques,
Maladies des femmes.
CABINET DE CONSULTATIONS
23 Rue DesChamps.
Téléphone 161.
N. B.—Le Docteur fait les "visites
à domicile", et fournit les remèdes
aux clients. 29,5,96

Dentiste! Dentiste! Dentiste!
J. J. PANNETON, L. C. D.
28, RUE DES FORGES, 28
(Et face du Marché)
TROIS-RIVIERES
Extraction des dents
par le Chloroforme,
Ether et l'Électrolyse.
Plombage (or, platine, argent,
gutta-percha).
Confection des dentiers artificiels
d'une perfection garantie.
Téléphone 159. B. de P. 285.
15-6-97

A. BERGERON
HORLOGER
BIJOUTIER
OPTICIEN
GRAVEUR
30, RUE DES FORGES, 30
11-10-98

Vous faut-il une montre ?
Une Montre Elgin ou
Waltham, meilleur mouve-
ment fabriqué, fort et double
boîtier, tenant très bien le
temps, boîtier Dacier, supé-
rieurement gravé, très richement
plaque en or—un plaquage qui
dure toujours. Pour dames ou
messieurs.
Nous vous l'expédierons avec
droit de l'examiner. Si elle n'est
pas absolument telle que repré-
sentée renvoyez-la nous et cela
sans vous coûter un sou. Si vous l'aimez payez les
frais d'express, et \$6.00. C'est tout. Ou bien
Une Montre à Double
boîtier, meilleur mouve-
ment fabriqué, fort et double
boîtier, tenant très bien le
temps, boîtier Dacier, supé-
rieurement gravé, très richement
plaque en or—un plaquage qui
dure toujours. Pour dames ou
messieurs.
Nous vous l'expédierons avec
droit de l'examiner. Si elle n'est
pas absolument telle que repré-
sentée renvoyez-la nous et cela
sans vous coûter un sou. Si vous l'aimez payez les
frais d'express, et \$6.00. C'est tout. Ou bien

ROYAL MANUFACTURING Co.,
334 Dearborn St., CHICAGO.
9-10-91-1a
Varicocèle Guérie
Un Traitement que chacun peut suivre
sans opération.
Je guéris la Varicocèle avec l'attache en spirale qui
se trouve sur ma célèbre Ceinture Électrique. Cette
ceinture agit sur les veines et nerfs enflés, donnant
une libre circulation du sang pur et riche, et faisant
disparaître les caillots, guérissant ainsi d'une manière
permanente la Varicocèle. Elle renforce votre organisme,
arrête les saignements et donne de la force aux nerfs
et au système entier.

T. BOURNIVAL, J. P. BELLEFLEUR
Thos Bournival & Cie
Importateurs & Marchands d'Épiceries
— EN —
Gros et en Détail
— ET —
Embarilleurs d'huile de charbon
NO. 46, RUE DES FORGES
TROIS-RIVIERES
On trouvera constamment au magasin de
M. BOURNIVAL & Cie un assortiment
des mieux choisis de
THÉ, CAFÉ,
LARD, SAINDOUX,
FARINE, MELASSE,
SUCRE,
VINS DE MESSÉ,
LIQUEURS DE TOUTES SORTES
Etc., Etc.
CORRESPONDANCE SOLICITÉE
1-12-1m

Terre à vendre
A la Bailliée des Trois-Rivières, une terre
de 104 arpents en superficie, toute en
culture, à deux milles de la ville, et sur
laquelle il y a cinq granges, une remise et un
hangar.
Pour les conditions qui sont très faciles
s'adresser à N. L. DENONCOURT, avocat
Trois-Rivières. 1-12-1m

(Suite de la 1ère page)
pour M. Hernan, qui a choisi ce taux
pour les siens. Mais nous affirmons
être tout à fait justifiables de baser,
comme nous le faisons pour les besoins
de notre association, tous nos calculs
d'intérêt sur le taux de 5 pour cent.
Dans notre pays, M. Preuss, ayez la
complaisance d'en informer M. Hernan,
les prêts peu considérables, jusqu'à
\$4,000 et \$5,000, par exemple, se font
couramment à 6 pour cent encore, avec
les meilleures garanties, à plus forte
raison, est-il relativement très facile
d'obtenir 5 pour cent et sur des mon-
tants beaucoup plus considérables, \$10,000,
\$20,000 et même \$50,000. Bon
nombre de nos hommes d'affaires les
plus au courant des fluctuations du
crédit, et auprès desquels nous avons
voulus nous renseigner, à cet égard,
nous ont répondu que, à 5 pour cent,
nous n'aurons jamais assez d'argent
pour suffire aux demandes, et cela pour
très longtemps encore. M. Hernan
ferait bien de ne pas oublier que tous
n'avons point, nous, de gros dividendes
à payer à des actionnaires, que nous ne
promettons point, nous, de ces
microbolants profits d'accroissement de
nos assurés, comme ces compagnies
d'assurance des États-Unis, lesquelles
cherchent à se trouver des prétextes
pour augmenter le taux de leurs primes
et calculent les intérêts à 3 pour cent.

D'après les tables d'intérêts compo-
sées, une piastre, à intérêt composé de
5 pour cent, pendant vingt-cinq ans,
vaut cinquante piastres et onze centis.
Multiplications par dix-huit, nombre de
piastres payées annuellement, par le
sociétaire admis à quarante-cinq ans,
ce qui donne de cinquante piastres et
onze centis, et nous arrivons à un total
de neuf cent piastres et quatre
vingt-huit centis, représentant les
épargnes accumulées par le socié-
taire, dans la caisse de dotation de L'U.
F. C., depuis son admission, à cet in-
térêt de cinquante-cinq ans, jusqu'au
moment où il atteint soixante-dix ans.
D'autre part, calculant à 5 pour cent,
la valeur présente d'une annuité de
cent piastres, pendant dix ans, n'est
plus que de sept cent soixante-douze
piastres et dix-sept centis.
Il en résulte donc qu'un sociétaire
de L'Union Franco-Canadienne, admis
à l'âge de quarante-cinq ans et ayant
atteint l'âge de soixante-dix ans, a payé
à l'association la somme de neuf cent
piastres et quatre vingt-dix huit
centis, et qu'il ne saurait réclamer
d'argent comptant que sept cent
soixante-douze piastres et dix-sept
centis, laissant un surplus de cent
vingt-neuf piastres et quatre-vingt-un
centis, en faveur de L'U. F. C.

M. Hernan écrit: "M. Robillard se
vante d'un effectif de 1,600 membres,
et d'une réserve de \$6,000, ce qui ré-
sulte, dit M. Hernan, nne valeur
par capita de trois piastres et soixante-
quinze centis."
N'en déplaise, Monsieur le directeur,
à votre avant collaborateur, nous n'a-
vons jamais prétendu avoir seize cent
(1600) membres en règle avec notre
association. Ce que nous avons avoué
sûrement, et nous le répétons comme
absolument vrai, c'est que nous avons
recruté au-delà de seize cents mem-
bres: nous pourrions même dire, à
l'heure actuelle, au-delà de dix-huit
cents. Mais, de membres présents
en règle avec L'U. F. C., nous n'en
comptons que onze cent soixante-six,
ce qui correspond à la moyenne de 30
pour cent environ de renoncements
(lapses), que nous signalons plus haut.
Pour tous les mutualistes connais-
sant bien la matière dont ils s'occupent
dont ils parlent ou dont ils écrivent,
il y a une énorme différence entre le
nombre des membres recrutés par une
association de bienfaisance (de même
que par les compagnies d'assurance, du
reste) et le nombre des membres re-
tenus en règle, par leurs paiements ré-
guliers et réguliers, avec cette association
ou cette compagnie. M. Hernan ne se
croit pas tout à fait à cette somme de savoir,
et vous l'avez laissé nous démontrer
que ce minimum de compétence ou de
bonne foi n'est pas même exigé par la
"Review" de ceux à qui elle ouvre ses
colonnes pour leur permettre de battre
en brèche d'excellentes et irréprochables
associations catholiques. Mais l'insis-
tance sur cet aspect particulièrement
pénible de la présente polémique,
M. Hernan dit encore: "Lapses will
be scarce and consequently the reserve
cannot receive more than what is
left after the death claims are paid."
Ici encore, notre antagoniste fait er-
reur sur les faits; nous le répétons,
nos renoncements (lapses) sont dans
la proportion de 30 p. c. du recrutement
ainsi que nous l'avons établi par des
chiffres. C'est, à la rest., l'expérience
des Forestiers Indépendants égale-
ment. En 1896, la moyenne de leurs
renoncements (lapses) a été de 30.17,
après s'être élevée jusqu'à 72.71 en
1884, et même 88.83, en 1881; après
être descendue, d'un autre côté, à 5.22,
en 1888; se tenant à une proportion
moyenne de 30 p. c. et un peu plus.

Il est un autre point, monsieur le
directeur, sur lequel je désire attirer
votre attention. Votre collaborateur
prétend avoir étudié les règlements de
notre association. Il a dû y voir que
tous les sociétaires sont tenus de s'ar-
ranger à la Caisse des Malades, mais
qu'aucun n'est obligé de s'inscrire à la
Caisse de Dotation. Ceux qui le veulent
seulement sont libres d'y prendre des
certificats de \$250, \$500 ou \$1,000, à
la mort, mais jamais pour un montant
supérieur à \$1,000.
Il n'en suit que nos onze cent soixante-
six sociétaires ne doivent com-
me suit: 138 ont pris un certificat de
dotation de \$250; 161 de \$500; 3 de
\$750; 446 de \$1,000, ce qui, ajouté aux
1139 membres agréés au Fonds de
Secours de L'U. F. C., lesquels doivent
recevoir de plus, à leur mort, la somme
de \$50, forme une moyenne de 613
membres de \$1,000. Qu'on divise \$6-
156,42 par 621 et l'on obtiendra \$9.94
par membre de \$1,000.

Nous sommes déjà passablement loin
des \$3.85, dont M. Hernan, de peine et
de misère, avait réussi à faire l'éton-
nante découverte.
VI
M. Hernan croit peut-être ajouter
de la valeur au dossier qu'il s'acharne
à accumuler contre nous, en attaquant
incriminant et menaçant de banque-
route l'Ordre des Forestiers Indépen-
dants, auquel nous avions fait allusion
dans notre première réponse.
Nous n'avons pas mis en de défen-
dre cette organisation anglaise et na-
turelle, contre les attaques de M. Hernan,
qui traite cette société comme un
va-gabond association catholique et ca-
nadienne française. Elle est de force à
se protéger elle-même, avec nos mil-
lions de vigoureux et nous. Simplement
ferons nous remarquer à M. Hernan, en
passant, qu'il n'a pas l'air de se douter
que ses accusations contre l'O. I. F.
ont été refutées d'avance, dans l'Échi-
casse de cette association par son chef
suprême. Nous recommandons surtout
à M. Hernan le passage qui se trouve de
la page 428 à la page 514 de ce livre
fort intéressant. Il nous faudrait des
centaines de pages de la "Review"
pour reproduire à néf le plaidoyer
victorieux qui est fait là, à l'encontre
de la section de M. Hernan. Nous nous
garderons bien d'abuser à ce point de
l'hospitalité qui nous est offerte.

Monsieur le directeur de la "Review"
Jusqu'à preuve du contraire, et n'al-
lons pas ce que vous avez pu com-
prendre de prime abord, d'après nos ex-
pressions du 27 janvier, nous croyons
à votre entière bonne foi, qui aura
été abominablement surprise par les
attaques injustifiables de votre collabo-
rateur M. J. Hernan contre L'U. F. C.
Aussi, n'avons-nous aucun doute
de vous vous considérer tenu en justi-
ce d'insérer cette réplique en son en-
tier et textuellement, dans la plus pro-
chaine édition de la "Review"; en se-
cond lieu, que vous n'hésitez à ac-
cueillir à faire réparation d'honneur,
en retranchant les paroles injurieuses et
les propos diffamatoires de la "Re-
view" s'est fait l'écho, à la presse de
L'Union Franco-Canadienne.

En terminant cette épître, que nous
aurions voulu faire plus courte, si elle
n'avait pas eu besoin d'être si précieuse,
permettez que nous vous remercions
un dernier mot, pour être sûr par le
directeur. Pour être inspiré plus par
le sentiment que par le calcul, et n'en
pas pas moins de valeur. Il nous sem-
ble qu'avant d'acquiescer aussi vilaine-
ment de fraude une association du genre
de la nôtre, hautement patriotique comme
elle l'est, vous eussiez été mieux inspi-
rés, votre collaborateur et vous-même,
si vous nous croyez en défaut (ce que
nous n'admettons point: nous pensons
avoir clairement prouvé le contraire),
vous eussiez été mieux inspirés et plus
charitables de nous communiquer pri-
vément vos réflexions, de nous signa-
ler vos scrupules, de nous offrir vos
suggestions, de nous demander, en un
mot, tous les renseignements que vous
pouvez avoir pour agréables, concer-
nant notre association. Ces communi-
cations de votre part, nous les esu-
sons reçues avec plaisir et défiance.
Nous vous aurons fourni avec em-
pressement tous les renseignements et
l'explication que vous eussiez sollicités.
Et nous n'aurions alors dans vos dé-
marches que la sympathie de frères,
sincèrement dévoués au bien de la mu-
tualité catholique et à celui de la reli-
gion qui nous est également chère
malheureusement, les procédés tout
différents dont vous avez usés. M. Her-
nan se servir, à notre égard, nous
avancés assez mal disposés à bien
accueillir ses remontrances.
Votre bien dévoué en U. F. C.
Pour L'Union Franco-Canadienne,
L. G. ROBILLARD,
Sec. Gén.
Montréal, le 5 Février 1898.

PARLEMENT FEDERAL
Ottawa, 10.—A la chambre des Com-
munes, M. le Dr MacCotie attire l'at-
tention du gouvernement sur le frot-
tement et demande l'adoption de mesures
efficaces pour protéger les fabricants
de la province de Québec.
M. Fisher, ministre de l'Agriculture,
répond qu'une loi a été adoptée à la der-
nière session à ce sujet, mais qu'elle n'a
pas eu d'effet.
M. Foster continue ensuite la discus-
sion sur l'affaire du Yukon. Il accuse
le gouvernement d'hypocrisie, parce
qu'il a caché soigneusement la nature
du contrat Mackenzie-Mann on n'en
donnant d'abord que les parties les
plus avantageuses. Cette route n'at-
teint pas son but, puisqu'elle n'est pas
une route canadienne, et qu'il faut pas-
ser sur le territoire américain.
M. Foster demande à gouverne-
ment si le chemin à l'ouest avec ro-
lais est terminé. M. Sifton, qui cette
question concerne, ne trouve rien à ré-
pondre; preuve que la chose n'est pas
finie. M. Foster dénonce l'incurie du
gouvernement dans une matière d'une
aussi grave importance. Les conséquen-
ces de cette culpable négligence sont
désastreuses. Des milliers et des mil-
liers de voyageurs ont compté sur ce
chemin, ils ont été trompés, ils ont
tenté la route aujourd'hui et attendent
que ce chemin soit prêt.
M. Sifton a reçu les derniers rapports
de M. Ogilvie il y a un an, pourquoi le
gouvernement n'a-t-il pas envoyé ses
ingénieurs immédiatement? Le gouver-
nement a eu tout le dernier pour
demander des commissions pour le che-
min de fer du Yukon; il avait donc
parfaitement le temps de se préparer
de voir à ce jour un marché à an-
ticiper. Mais non, il n'a rien fait, il
a attendu à la dernière heure. Si le pays
est aussi riche que le dit M. Ogilvie,
l'agent du gouvernement et on ne peut
révoquer son témoignage en doute, le
gouvernement se trouve à donner des
millions et des millions pour un che-

min de fer à voie étroite, qui sera par
conséquent construit à peu de frais. M.
Foster proteste contre ce contrat d'aveu-
teux à tous les points de vue pour les
intérêts du pays et suggère d'attendre
de plus amples renseignements pour
établir une route permanente.
M. Chariton et Spron' ont conti-
nué le débat.
Sir Charles Tupper, en terminant la
discussion du côté des conservateurs,
dit qu'il n'y a pas un orateur ministé-
riel qui a été capable de défendre la
politique du gouvernement. Quant aux
développements additionnels que le
dép. a apportés au bill du gouverne-
ment, il n'y a aucune raison de chan-
ger d'opinion sur cela.
L'hon. M. Sifton s'est posé comme
le champion de ce bill, et open n't il
doit à position dans le cabinet à l'en-
des compromis de principe les plus
scandaux que l'on ait vus dans un
pays civilisé. La manière dont les inté-
rés du peuple de Manitoba ont été
trahis par le ministre de l'Intérieur
et ses collègues est une honte pour le
gouvernement et le ministre de l'Inté-
rieur.

Sir Charles Tupper dit qu'il n'a pas
de l'ign à recevoir d'un homme com-
me M. Sifton. Pendant quarante-trois
ans il a travaillé dans l'intérêt de son
pays et tout le temps il a eu le coura-
ge de ses convictions. Le ministre de
l'Intérieur a eu la tenté de lui rappor-
ter la manière dont il s'est acquitté de
ses devoirs comme chef du parti con-
servateur. Il pense qu'il peut com-
parer favorablement son passé avec celui
du chef du gouvernement. Il est fier
d'être le chef du parti conservateur,
de ce parti à qui le Canada doit ses
plus brillants succès et ses progrès les
plus rapides. Il n'y a pas un membre
du parti conservateur qui ne soit pas
qu'il a accepté la direction du parti
au prix des plus grands sacrifices per-
sonnels.
Le ministre de l'Intérieur a l'Pen-
sée que Sir Charles Tupper a une
avant la session sur la route de Sho-
ko en Yukon, entrevue publiée dans
les journaux, et il a dit que les con-
sidérations qu'il faisait dans cette en-
trevue le représentaient comme Phil-
ippe l'ivrogne. Il peut affirmer à M.
Sifton que Philippe est encore sobre.
Il lit ensuite son entrevue, et il dit
que toutes les déclarations qu'il a faites
dans ce qu'il a dit sont entièrement
justifiées. Si le gouvernement avait pris
charge de l'entreprise et l'avait con-
duite à bonne fin, il aurait eu le su-
port de tous les membres de la cham-
bre. Il ne craint pas de dire que Mac-
kenzie et Mann étaient en état d'ex-
citer les travaux, car ils ont toujours
été aussi dans leurs entreprises, entre
autres dans la Colombie Anglaise. Mais
ces entrepreneurs, quelques habiles
qu'ils soient, n'ont pas été capables de
construire le chemin de voiture de
250 milles. Il ne croit pas que le che-
min ait été construit, malgré la décla-
ration de l'hon. M. Sifton, qu'il était
complet.

L'hon. M. SIFTON.—Je n'ai rien dit
de la sorte, J'ai dit que je deman-
dais à M. Mann et que je m'informais
sur la chambre.
Continuant, sir CHARLES TUP-
PER dit qu'il est impossible pour l'im-
portance qu'entrepreneur, de construire
le chemin de voiture, dans le délai
mentionné dans le contrat.
Si, aujourd'hui, ajoute sir Charles, les
circonstances étaient les mêmes que
lois que j'ai été interviewé à ce sujet, je
serais encore en faveur d'un voie fer-
rée au Yukon via Stickone. Mais la pu-
blication des termes du contrat par
le gouvernement, a changé ses vues sur
le projet. Sir Charles accuse ensuite
l'hon. M. Sifton d'avoir voulu tromper
la chambre, en disant qu'il avait la
signature de "Witness" qui se pro-
noncent en faveur du projet.
A ce sujet, le "Witness" de Montréal,
était pour le projet, mais à mesure
qu'on a fait la lumière sur ce contrat,
le "Witness" comme bien d'autres, a
changé d'idée.
Le gouvernement a toujours préten-
du que la construction d'un chemin de
fer de Glenora au Lac Teslin, donne-
rait une voie entièrement canadienne,
mais que tout le monde savait que si
les États-Unis refusaient le droit de
transport à Wrangle, cette voie forcée
n'était plus entièrement canadienne.
L'idée que les vaisseaux voyageant
sur la rivière Stickone, pourraient re-
tourner à Port Simpson, a dû être aban-
donnée, sur la déclaration de M. Thip-
pam, président de la compagnie de la
rivière Dixon était déclaré à la na-
vigation.
En présentant son bill, le ministre
des chemins de fer, a prouvé son igno-
rance, en déclarant qu'il ne savait pas
que Wrangle était sur le territoire amé-
ricain.
L'hon. M. Blair.—Et je ne le sais pas
encore!
Sir Charles Tupper.—Il est difficile
d'apprendre quelque chose à l'hon. mi-
nistre.
Continuant, sir Charles Tupper pron-
ce que les États-Unis ont le droit de
ce leur des droits sur la rivière Stio-
koue.
En présence de ces faits, le gouver-
nement va-t-il soutenir que son che-
min de fer est une voie entièrement
canadienne?
Sir Wilfrid Laurier.—Certainement.
Sir Charles Tupper.—Éh bien le
premier ministre devrait être attenté avec
M. Blair, pour faire une belle paire.
Sir Charles Tupper continue alors
son discours et reprend son siège à 3
heures du matin.
Sir Richard Cartwright répond à sir
Charles Tupper, et à 420 heures, l'on
prend le vote sur l'amendement de M.
Borde, se déclarant contre le contrat
Mackenzie-Mann, 65 députés se sont dé-
clarés en faveur de cet amendement et
110 contre.
Par conséquent, l'amendement de M.
Borden fut rejeté par une majorité de
54 voix.

Fut-il Jamais
plus Grande Victoire?
Le Celeri Compose de Painc, le Fameux Guerisseur
des Maladies, Sauve la Vie a M. Church.

Tous les autres Remèdes avaient été sans Effet
et il attendait la mort.
Comme Médecine du Printemps pour donner du Nouveau
Sang, de Nouvelles Forces et une Vigoureuse
Sante, le Celeri Compose de Painc est
Recommandé par des Milliers
de Personnes

La guérison complète de M. John A.
Church, de Coldbrook, N. E., et la
production de sa lettre qui rend té-
moignage en faveur du Celeri Composé
de Painc suffisent seules pour convain-
cre tous les malades que le Celeri Com-
posé de Painc est un remède honnête-
ment préparé et recommandé par la
guérison de tous les malades. Aucun
autre remède connu des médecins ne
peut rendre si complètement et si
promptement la force et la vitalité
pendant les mois du printemps.
Ce ne soit pas les remèdes ordina-
ires et que les meilleurs classes de la
société recommandent. C'est seulement
un merveilleux et puissant restaura-
teur de la santé comme le Celeri Com-
posé de Painc qui peut commander
l'attention et le respect. M. Church
écrit:
Wells & Richardson Co.,
Messieurs:—C'est avec plaisir que
je rends témoignage en faveur de vo-
tre merveilleux remède, le Celeri Com-
posé de Painc. J'ai eu une attaque de

AU SENAT
Au Sénat, on a décidé de remettre
l'ordre sur l'affaire du Drummond
au 21 courant; plusieurs qui s'y oppo-
sèrent d'abord ont finalement con-
cédé.

Ottawa, 11.—La séance a été peu in-
téressante cet après midi à cause de
l'absence d'un grand nombre de députés.
Parmi les bills qui ont subi leur
première lecture, on remarque les sui-
vants.
M. McInnes—Acte modifiant l'acte
de l'immigration chinoise de manière
à étendre les dispositions de ceite loi
aux Japonais.
Sir Henry Joly de Lotbinière—Bill
intitulé: "Acte modifiant de nouveau
l'Acte des Poids et Mesures."
Sir Henri Joly de Lotbinière—Bill
intitulé: "Acte modifiant de nouveau
l'Acte des Falsifications."
Sir Henri Joly de Lotbinière—Bill
intitulé: "Acte modifiant de nouveau
l'Acte d'Inspection du Gaz."
Sir Henri Joly de Lotbinière—Bill
intitulé: "Acte modifiant de nouveau
l'Acte d'Inspection du Pétrole."
Sir Henri Joly de Lotbinière—Bill
intitulé: "Acte modifiant de nouveau
l'Acte du Revenu de l'Intérieur."
Sir Charles Tupper appelle l'atten-
tion du maître général des postes et du
ministre des douanes sur une plainte
qu'il a reçue de Sands Point, Colom-
bie Anglaise, au sujet des communi-
cations postales et des douanes.

Les ministres disent qu'ils n'ont re-
çu aucune plainte, mais qu'ils prend-
ront des informations.
M. Davin demande des renseignements
sur la création projetée d'une
administration municipale au Yukon.
L'hon. M. Sifton.—Le gouvernement
d'Ottawa et l'ontendit des Territoires
du Nord-Ouest s'occupent actuelle-
ment de la question.
L'ordre du jour étant appelé.
M. W. H. Maclean propose l'ajour-
nement de la chambre pour discuter
de nouveau l'affaire des tarifs des voies
ferrières. Il pense que le parlement
pourrait mettre fin à cette guerre. La
compagnie de chemin de fer Ontario
et de la rivière à la Pluie a devant le
Parlement un bill demandant une ex-
tension de délai pour la construction de
son chemin de fer Port Arthur aux champs
de blé de Manitoba et du Nord-Ouest.
Si l'on donne au Grand Tronc le pou-
voir de circuler sur cette voie, le Paci-
fique Canadien aura alors un concou-
rrent pour le transport du grain de l'O-
uest sur le territoire Canadien.

Le ministre des chemins de fer par-
tage cette opinion.
La question du contrôle que le gou-
vernement doit exercer sur les taux
du trafic est aussi discutée par M.
McNeil, Wallace et Davin.
L'hon. M. Blair explique que la loi
qui régit le comité des chemins de fer
du Conseil Privé ne s'applique pas au
cas présent. Le comité des chemins de
fer ne peut agir que lorsqu'il est re-
quis de le faire par les compagnies de
chemins de fer. Il a l'intention d'étu-
dier cette question d'une manière ap-
profondie et dans le but de présenter un
plus tôt une mesure qui mettra fin aux
difficultés. Il n'y a pas de doute que le
Parlement a le pouvoir de régler les
taux du tarif des chemins de fer cana-
diens; la seule question à décider c'est
de voir quel sera le meilleur moyen ou
le mode le plus efficace pour arriver à
cette fin. Jusqu'à présent le gouverne-
ment n'a pas exercé son pouvoir au de-
delà de la fixation d'un tarif maximum.
M. Maclean retire alors ses motion
d'ajournement.
Peu de minutes après 6 heures, le
premier ministre annonce que, par suite
de la longue séance de la nuit der-
nière, le gouvernement a décidé qu'il
serait sage d'ajourner la Chambre à
6 heures.
La séance est levée.

MINARD'S LINIMENT est em-
ployé par les médecins.

Corporation
DE LA CITÉ
Des Trois-Rivières
AVIS PUBLIC
Est par le présent donné le rôle de
perception de la cité des Trois-Rivières
est complété et qu'il est maintenant déposé
au bureau du sous-secrétaire. Toutes personnes
et mentionnées comme sujettes au paiement des
cotisations municipales et scolaires sont re-
quis de payer le montant au sous-secrétaire,
sans avis préalable.
Un escamote de SIX PARCENT sera ac-
cordé sur le paiement des cotisations muni-
cipales et scolaires le ou avant le 17 Mars
prochain.
L. T. DESAULNIERS,
Sec.-Trés. Corp. des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, 25 Février 1898.

PATENTS
PROMPTLY SECURED
GET PRICE QUICKLY. Write to-day for
our beautiful illustrated Book on Patents and
the fascinating story of a poor inventor who
made \$250,000. Send us a rough sketch
or model of your invention and we will
promptly tell you FREE if it is new and
probably patentable.
No charge. Honest Service. Specialty:
Tough cases rejected in other hands and
foreign applications. References: Honor-
able T. Berthelme, prop. of "Le Presse",
Honorable D. A. Ross, the leading news-
papers, Banks, Express Companies and clients
in any locality. All Patents secured through
our agency are brought before the public by
a special notice in over 30 newspapers.
HARRIS & HARRIS, Patent Experts,
Temple Building, 133 St. James St., Montreal.
The only firm of Great-Case Engineers in
Canada. Don't miss this opportunity.
sincerely, Montreal this page.